



# Le Folgoët Infos

Keleier Ar Folgoad **VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020**

## Memento

\***Cabinet d'infirmiers Gisèle Cornec, Thomas, Loaec, Tanguy**, 14 route de Lannilis (02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20)  
\***Cabinet d'infirmier Sylvie Cornec et Thierry Bourhis**, 19 résidence de l'Oratoire (09.54.24.83.00 ou 07.68.19.08.21)  
\***Cabinet d'infirmiers D. Manceau**, Kergolestroc (02.98.83.31.07 ou 06.67.35.44.90)  
\***Taxi Ar Folgoad** : ☎06.98.23.58.48. Conventionné CPAM toutes distances 7jrs/7.  
\***Pharmacie**: 02.98.83.17.05 – Service de Garde : 3237  
**Eaux/assainissement** : 02.98.83.02.80  
**ERDF** : 09.726.750.29 **GRDF** : 0800.47.33.33

## COVID 19

**Le virus circule toujours !  
Soyons tous responsables  
et vigilants !  
Respectons le confinement !**

**La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

☎02.98.83.01.92 [mairie.le-folgoet@wanadoo.fr](mailto:mairie.le-folgoet@wanadoo.fr) [www.lefolgoet.fr](http://www.lefolgoet.fr)

**L'agence postale est ouverte le lundi (8H45/11H45 – 13H45/16H45) ; les mardis, jeudis et vendredis (8H45/11H45). Fermée le mercredi et le samedi. ☎02.98.83.59.00**

L'ensemble des services de la mairie et de la poste vous accueille en respectant les mesures sanitaires. Toutefois, quand cela est possible, merci de privilégier les échanges téléphoniques et les mails.

### Mesures sanitaires à respecter en mairie :

- ↳ Le nombre de personnes accueillies simultanément à l'accueil de la mairie est de 2.
- ↳ Le port du masque est obligatoire et du gel hydro alcoolique est mis à votre disposition.
- ↳ Un sens de circulation est à respecter (entrée par la façade avant et sortie par la salle du conseil municipal).

↳ Nous vous demandons de prévoir votre stylo.

## REGISTRE RECENSEMENT DES PERSONNES FRAGILES

Le CCAS du Folgoët dispose d'un registre de recensement des personnes âgées (+ 65 ans), handicapées ou présentant des problèmes de santé, désireuses de se faire connaître. Ce registre ouvert toute l'année à vocation à être utilisé à l'occasion de crise sociale et/ou sanitaire de tout type. Cette inscription, facultative, peut se faire par mail, courrier ou appel téléphonique en mairie à la mairie. Issu d'un dispositif national relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées, le recueil de ces informations, tenu à la disposition du Préfet en cas de nécessité, permet un repérage anticipé des personnes fragiles ou isolées pour faire face à des situations dégradées qui seraient causées par des phénomènes climatiques ou sanitaires. N'hésitez pas à nous appeler ou à nous écrire.



## Assainissement collectif

Le service eau et assainissement réalise actuellement une étude patrimoniale des ouvrages et réseaux d'assainissement de la CLCL. Dans ce cadre la société ALTEREO fait un repérage des réseaux, plusieurs inspections de jour et de nuit des réseaux et des campagnes de mesure qui nécessitent leur présence de manière régulière et répétée sur le territoire. Leurs interventions sont sans conséquence pour le bon fonctionnement du réseau. Vous serez donc amenés à croiser des véhicules de la société ALTEREO sur le territoire de manière régulière pendant plusieurs mois. Ils bénéficient des autorisations de la CLCL.

## Urbanisme

### Déclarations préalables

\*M. Xavier BLO, 8 rue des Magnolias, clôture. \*M. Daniel BIANEIS, 1 allée des Primevères, clôture.

## Agence postale

Si vous êtes le destinataire **d'un colis ou d'une lettre recommandée** et que vous n'êtes pas présent au moment de la livraison, le facteur vous dépose un avis de passage dans votre boîte aux lettres. Grâce à ce papier, vous pouvez demander une nouvelle livraison ou aller retirer l'objet à l'agence postale. Mais attention : **on vous demandera toujours de justifier votre identité avant de vous délivrer quoi que ce soit**. Si vous ne pouvez pas y aller en personne, **pensez à la procuration !** Pour donner votre procuration ponctuelle à quelqu'un d'autre, il vous suffit de remplir le formulaire au verso **l'avis de passage** et de donner votre carte d'identité au mandataire.

Vous avez également possibilité de créer une procuration permanente sur le site de la poste.fr. Elle vous permet de désigner une **personne de confiance** pour recevoir et retirer vos colis ou lettre à votre place pendant plusieurs années. Votre mandataire, lui, devra seulement présenter sa pièce d'identité lorsqu'il agira pour vous. Il est possible de résilier le mandat de procuration à tout moment, même avant la fin de sa durée initiale.

**Les colis et lettres peuvent être retirés en mairie du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.**

## Bibliothèque municipale : C'est le retour du "prêt à emporter" !

Réservez les documents que vous souhaitez et venez les récupérer sur rendez-vous.

Pour réserver, **3 possibilités** :

- **Sur le catalogue en ligne** ([https://folgoet.c3rb.org/opac\\_net/default.aspx](https://folgoet.c3rb.org/opac_net/default.aspx)) : connectez-vous à votre compte et faites votre recherche. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le bouton "réserver".
- **Par mail** : faites votre demande par mail. Soit vous savez déjà ce que vous souhaitez et vous nous indiquez les titres ou les auteurs, soit vous ne savez pas, dans ce cas on affinera ensemble.
- **Par téléphone** (☎02.98.21.15.46) : laissez un message avec votre numéro de téléphone et nous vous rappellerons.

Retrait **sur rendez-vous uniquement** : mardi, mercredi, jeudi et samedi (10h/12h), vendredi de (16h/18h).

## Chez nos voisins - Ha tro-war-dro

### Trésorerie Lesneven

En raison des mesures de reconfinement, la trésorerie de Lesneven est fermée au public. Pour toutes vos démarches, merci de prendre rendez-vous au 02 98 83 02 74.

### Les 50 ans du centre socioculturel

D'ici quelques mois, le Centre Socio va avoir 50 ans. Pour cette occasion, nous avons envie de lui faire une fête. Pour parler des 50 ans qui se sont écoulés, mais surtout pour parler des 50 ans à venir, nous vous proposons de créer une pièce de théâtre. Une pièce qui parlera de nous, de ce que nous faisons ici, sur le territoire. Une pièce qui parlera de ce que nous avons fait et de ce que nous avons envie de faire. Et ce spectacle se jouera avec nous, sur scène. Même si nous n'avons jamais écrit une seule ligne de théâtre, même si nous n'avons jamais joué de notre vie, il suffit que nous ayons envie d'y participer. C'est pour cela que nous vous proposons de nous rencontrer. Virtuellement, parce que pour le

moment, c'est compliqué. Mais ça ne durera pas éternellement ! Et quand nous pourrons enfin nous voir alors nous créerons ce spectacle. Merci à toute personne intéressée de prendre contact par mail ou par téléphone auprès de l'accueil du Centre Socio. Une invitation (sans doute numérique) à constituer le groupe vous parviendra à suivre. En espérant que ce projet lance une belle dynamique collective ! [csc.lesneven@wanadoo.fr](mailto:csc.lesneven@wanadoo.fr) ☎02.98.83.04.91

## Club des entreprises CELIA – 11<sup>ème</sup> édition des trophées de l'entreprise



Ouverts à toutes les entreprises, implantées ou ayant une activité sur les territoires de Lesneven Côte des Légendes et des Pays des Abers ou d'Iroise. Quels que soient la taille et le domaine d'activité de votre entreprise, n'hésitez pas à candidater ! Possibilité de concourir dans les catégories suivantes : Jeune Entreprise - Responsabilité Sociétale et Environnementale - Entreprise Innovante, en Développement - Transmission/reprise d'Entreprise.

Ins et rens auprès de Marie-Laure PICHON au 06 84 39 57 62 ou sur [www.celia-entreprises.fr](http://www.celia-entreprises.fr)

### Que faire si on soupçonne une intoxication

Maux de tête, nausées, vomissements, c'est peut être une intoxication au monoxyde de carbone.

1/ **Aérez** immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres. 2/ **Arrêtez** les appareils à combustion si possible. 3/ **Evacuez** les locaux et bâtiments. 4/ **Appelez** les secours (112 : numéro unique d'urgence européen, 18 : sapeurs-pompiers, Samu). 5/ **Ne réintégrez pas** les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.

### Comment éviter les intoxications dans mon logement ?

**Avant chaque hiver** : faites vérifier vos installations par un professionnel qualifié (chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, cheminées, inserts, poêles). Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an. **Pendant tout l'hiver** : aérez votre logement, ne bouchez jamais les entrées d'air, respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées dans le mode d'emploi.

**En période de grands froids** : n'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc), n'utilisez pas les chauffages d'appoint en continu.

**En période de redoux** ne laissez pas couvrir le feu de votre poêle s'il est annoncé une période de redoux.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>

## Petites annonces

La Roche immo : estimation gratuite de vos biens immobiliers. ☎02.98.41.91.74 / 06.49.24.44.88

Particulier cherche maison à acheter (4 ch., terrain, garage) ☎06.64.94.92.69 / 02.98.25.47.30

Cherche femme de ménage. 6H/semaine. Expérimentée. Paiement CESU 12€/H ☎06.72.13.58.88

Recherche personnel pour récolte et conditionnement endives. ☎06.04.12.84.34.

## LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.





**FLEURISTE ARUM SAUVAGE** au Folgoët est ouvert pendant le confinement. Vous pouvez passer vos commande en click and collect sur le site <https://fleuristes-et-fleurs.com/> « arum sauvage » et par téléphone.

☎02.98.21.13.97 ou 06.30.17.97.90.  
Retrait en magasin ou par livraison.



La communauté des communes ainsi que ses communes membres apportent leur soutien aux animations des associations de commerçants du territoire pour l'opération « bons cadeaux Boutiques des Légendes » par le versement d'une subvention exceptionnelle.



Consommer et soutenir le commerce et l'artisanat local c'est possible avec les Bons Cadeaux Boutiques des Légendes!

Habitants de la Côte des Légendes

Commerçants – artisans restaurateurs de la CLCL

Soutenez vos commerçants, artisans, restaurateurs préférés : cette année j'offre ou je m'offre un Bon Cadeau Boutiques des Légendes via la plateforme locale [www.boutiques-des-legendes.fr](http://www.boutiques-des-legendes.fr).

N'hésitez pas à vous inscrire sur la plateforme locale gérée par [Koality - Agence digitale](http://Koality-Agence digitale). C'est gratuit - tous les frais sont pris en charge par la CLCL - [www.boutiques-des-legendes.fr](http://www.boutiques-des-legendes.fr).

En partenariat avec, Lesneven & co, Association des commerçants et artisans de Ploudaniel, ACALL - Association des Commerçants et Artisans du Littoral des Légendes

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter le service économie de la [CLCL : economie@clcl.bzh](mailto:economie@clcl.bzh) »